

Veille en développement nordique: Transport régional aérien au Québec Les ministres Arcand et Daoust annoncent la tenue d'un sommet sur le transport aérien régional

QUÉBEC, le 25 juill. 2016 /CNW Telbec/ - Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministre responsable du Plan Nord et ministre responsable de la région de la Côte-Nord, M. Pierre Arcand, et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Jacques Daoust, annoncent aujourd'hui la tenue prochaine d'un sommet sur le transport aérien régional.

« Le Québec est un vaste territoire, ayant une superficie de plus de 1 667 000 km². L'accessibilité à ce territoire de même que le transport aérien régional requièrent donc une attention particulière. Le sommet que nous organisons réunira l'ensemble des transporteurs aériens, des entreprises et des intervenants concernés et aura pour but, notamment, de maximiser et d'améliorer l'accessibilité au transport aérien régional. Il va sans dire qu'il s'agit d'une priorité de notre gouvernement qui s'inscrit en ligne directe avec les mesures que nous voulons mettre en œuvre dans le cadre du déploiement du Plan Nord », a déclaré le ministre Arcand.

Le sommet permettra de souligner l'importance du transport régional, de faire connaître la vision du gouvernement sur cet enjeu prioritaire et de mettre en valeur les initiatives clés, notamment en ce qui concerne les coûts inhérents au transport sur le territoire québécois.

« Des défis attendent le Québec quant au financement des infrastructures aéroportuaires nécessaires pour répondre à la demande régionale en transport. De plus, la qualité des services aériens est un enjeu important pour le développement du Québec, et ce sommet nous permettra justement d'approfondir notre réflexion commune dans le but d'améliorer le transport aérien régional », a affirmé le ministre Daoust.

Les infrastructures de transport : clé de voûte de la réalisation du Plan Nord Actuellement, plusieurs modes de transport sont nécessaires pour assurer le succès économique du Plan Nord : les ports, les chemins de fer, les aéroports et les routes. Ces infrastructures et leur développement stratégique à long terme sont la clé de voûte du succès du Plan Nord.

Le défi en matière d'accès au territoire est bien présent. Même si ce territoire comporte déjà des avantages stratégiques indéniables en matière d'infrastructures de transport, le gouvernement a pour objectif de trouver des solutions, en collaboration avec les différents partenaires, particulièrement en ce qui a trait aux frais de transport et à l'accessibilité aux aérodrômes.

À propos du Plan Nord

Le Plan Nord a pour but de mettre en valeur le potentiel minier, forestier, énergétique, social, culturel et touristique du territoire québécois situé au nord du 49^e parallèle. Il crée des emplois et de la richesse tant pour les communautés nordiques que pour l'ensemble des Québécois, dans le respect des populations du Nord et de l'environnement. En harmonisant les aspects économiques, sociaux et environnementaux sur lesquels repose le Plan Nord, le Gouvernement du Québec souhaite en faire une référence en matière de développement nordique responsable et durable et un projet rassembleur pour la société québécoise. La Société du Plan Nord est l'organisme responsable de sa mise en œuvre.

SOURCE : Cabinet du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Renseignements :

- Véronique Normandin, Attachée de presse, Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministre responsable du Plan Nord et ministre responsable de la région de la Côte-Nord, 418 643-7295 ;
- Melissa Turgeon, Attachée de presse, Cabinet du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Tél. : 418 643-6980